RCS : ARRAS
Code greffe : 6201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 40336
Numéro SIREN : 432 172 971
Nom ou dénomination : ABBA FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 10/12/2021 sous le numéro de dépôt 8882

**ABBA FINANCE**
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 519.270 euros
Siège social : 460, rue du Moulin à TABAC
62400 BETHUNE
***RCS ARRAS 432 172 971***

# DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 1ER SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille-vingt-et-un
Le premier septembre, à onze heures,
Au siège social,

**Monsieur Alain BISCAY**, Président de la **SAS ABBA FINANCES,**

**Décide de nommer :**

- **Monsieur BISCAY Nicolas**, né le 17 mai 1980 à BETHUNE (62), de nationalité française, demeurant à 1 rue Camille Desmoulins – (92300) LEVALLOIS PERRET.

En qualité de **Directeur général**, à compter du 01/09/2021, pour une **durée illimitée** et sous réserve des dispositions statutaires.

La rémunération de son mandat de Directeur Général sera, s'il y a lieu, fixée ultérieurement.

- **Madame BISCAY Annie née POUILLE**, née le 13 mars 1950 à BRUAY EN ARTOIS (62), de nationalité française, demeurant au 460 rue du Moulin à Tabac – (62400) BETHUNE.

En qualité de **Directeur général**, à compter du 01/09/2021, pour une **durée illimitée** et sous réserve des dispositions statutaires.

La rémunération de son mandat de Directeur Général sera, s'il y a lieu, fixée ultérieurement.

**Et leur confère :**

- Les mêmes pouvoirs de représenter la société à l'égard des tiers que ceux attribués par la loi au président (art. L 227-6 al. 3 nouveau), dans les limites prévues à titre de règlement intérieur, par les présents statuts aux pouvoirs du Président.

**A cet effet, la présente décision fera l'objet des mesures de publicités suivantes :**

- Insertion dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social ;
- Dépôt au greffe du tribunal de commerce d'un exemplaire de la décision.

**LE PRESIDENT**